

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le 27 octobre 2015 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

1. OUVERTURE

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents:

Aimé Sabourin, conseiller, District des Monts (District 1)
Marcel Beaudry, conseiller, District des Prés (District 2)
Albert Potvin, conseiller, District de la Rive (District 3)
Sarah Plamondon, conseillère, District des Parcs (District 4)
Louis-Simon Joannis, conseiller, District des Érables (District 5)
Marjolaine Gauthier, conseillère, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Deux (2) contribuables sont présents.

La séance spéciale débute à 19 h 10.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication d'un contrat pour mandater un consultant professionnel pour la gestion des archives - Contrat n° 2015-17
5. Adjudication d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie spécialisé dans le domaine de la structure et civil visant la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2015-25
6. Adjudication d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie dans le domaine de la mécanique-électricité visant la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2015-26
7. Abrogation de la résolution numéro 2015-MC-R405 - Autorisation de procéder à la réfection du chemin Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland - Contrat n° 2015-32

Le 27 octobre 2015

8. Autorisation de procéder à la réfection du chemin Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - Contrat n° 2015-32
9. Autorisation de dépense - Contrôle qualitatif et quantitatif pour les travaux de réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et le chemin Ferland - Contrat n° 2015-32
10. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour régler le problème d'écoulement d'eau à l'intersection du chemin Panoramique (chemin privé) et du chemin du Mont-des-Cascades (**AJOUT SÉANCE TENANTE**)
11. Période de questions
12. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2015-MC-R420 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 27 octobre 2015 soit adopté avec un ajout :

Point 10 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour régler le problème d'écoulement d'eau à l'intersection du chemin Panoramique (chemin privé) et du chemin du Mont-des-Cascades

Adoptée à l'unanimité

Point 4.

2015-MC-R421 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR MANDATER UN CONSULTANT PROFESSIONNEL POUR LA GESTION DES ARCHIVES - CONTRAT N° 2015-17

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R220 adoptée le 9 juin 2015, le conseil autorisait l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour mandater un consultant professionnel pour la mise à jour des archives de la Municipalité de Cantley - contrat n° 2015-17;

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre date de clôture de l'appel d'offres sur le site SEAO, trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dont l'offre de services a atteint un pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points pour l'évaluation de la qualité verront leur offre de prix faire l'objet du calcul pour établir son pointage final;

Le 27 octobre 2015

CONSIDÉRANT l'analyse et l'attribution de pointage des soumissions qualifiées, réalisés par le comité de sélection composé de trois (3) membres a attribué aux soumissionnaires qualifiables, les résultats suivants, à savoir:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE	RANG
Centre régional des archives de l'Outaouais (CRAO)	16,46	1
Archives Lanaudière	Non-conforme	
Service de gestion documentaire-France Longpré	Non-conforme	

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées selon un système de pondération et que la soumission retenue est celle ayant obtenu le plus haut pointage;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, accepte la proposition du Centre régional des archives de l'Outaouais (CRAO) au montant de 79 589 \$, taxes en sus, suivant le prix établi dans la soumission déposée - contrat n° 2015-17;

QUE le conseil autorise une dépense au montant de 79 589 \$ taxes en sus, à même le poste budgétaire 1-22-140-00-729 « Archives - Immobilisation »;

QUE le conseil autorise le financement de cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.

2015-MC-R422 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SPÉCIALISÉ DANS LE DOMAINE DE LA STRUCTURE ET CIVIL VISANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2015-25

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R309 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil autorisait l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour l'obtention de prix de firmes ingénieries spécialisées dans le domaine de la structure et civil visant la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) - contrat n° 2015-25;

Le 27 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre date de clôture de l'appel d'offres sur le site SEAO, trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dont l'offre de services a atteint un pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points pour l'évaluation de la qualité verront leur offre de prix faire l'objet du calcul pour établir son pointage final;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'attribution de pointage des soumissions qualifiées, réalisés par le comité de sélection composé de trois (3) membres a attribué aux soumissionnaires qualifiables, les résultats suivants, à savoir:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE	RANG
CIMA +	9,19	1
WSP CANADA INC.	6,85	2
Les Services exp inc.	6,59	3

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées selon un système de pondération et que la soumission retenue est celle ayant obtenu le plus haut pointage;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, accepte la proposition de CIMA + au montant de 142 500 \$, taxes en sus, suivant le prix établi dans la soumission déposée - contrat n^o 2015-25;

QUE le conseil autorise une dépense au montant de 142 500 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire numéro 1-22-700-00-729 « Centre communautaire multifonctionnel - Immobilisation »;

QUE le conseil autorise le financement de cette dépense à même les surplus accumulés affectés.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.

2015-MC-R423 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE DOMAINE DE LA MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ VISANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N^o 2015-26

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R310 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil autorisait l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour l'obtention de prix de firmes ingénieries spécialisées dans le domaine de la mécanique-électricité visant la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) - contrat n^o 2015-26;

Le 27 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre date de clôture de l'appel d'offres sur le site SEAO, six (6) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dont l'offre de services a atteint un pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points pour l'évaluation de la qualité verront leur offre de prix faire l'objet du calcul pour établir son pointage final;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'attribution de pointage des soumissions qualifiées, réalisés par le comité de sélection composé de trois (3) membres a attribué aux soumissionnaires qualifiables, les résultats suivants, à savoir:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE	RANG
WSP CANADA INC.	14,49	1
COSMEL CORP.	10,47	2
Bouthillette Parizeau Inc.	9,86	3
CIMA +	8,98	4
SNC Lavalin Inc.	8,33	5
Les Services exp inc.	Non-qualifiable	6

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées selon un système de pondération et que la soumission retenue est celle ayant obtenu le plus haut pointage;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, accepte la proposition de la firme WSP au montant de 91 800 \$, taxes en sus, suivant le prix établi dans la soumission déposée - contrat n^o 2015-26;

QUE le conseil autorise une dépense au montant de 91 800 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire numéro 1-22-700-00-729 « Centre communautaire multifonctionnel - Immobilisation »;

QUE le conseil autorise le financement de cette dépense à même les surplus accumulés affectés.

Adoptée à l'unanimité

Le 27 octobre 2015

Point 7.

2015-MC-R424 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-MC-R405 - AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT, DE LA MONTÉE ST-AMOUR À LA RUE FERLAND - CONTRAT N° 2015-32

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R405 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil acceptait la proposition de la firme Construction Edelweiss Inc., au prix de 1 390 606,56 \$, taxes en sus pour le contrat de réfection du chemin Vigneault, de la montréal St-Amour à la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger ladite résolution pour y apporter une correction afin de préciser le mode de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2015-MC-R405 adoptée le 13 octobre 2015 relativement à la réfection du chemin Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland incluant l'équipement, la fourniture et la main d'œuvre spécialisée nécessaire aux travaux - contrat no 2015-32.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.

2015-MC-R425 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT, DE LA MONTÉE ST-AMOUR À LA RUE FERLAND INCLUANT L'ÉQUIPEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX - CONTRAT N° 2015-32

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R289 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil autorisait la préparation des documents de soumissions pour la réalisation d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réfection du chemin Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland, incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2015-32;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 septembre 2015 la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un appel d'offres sur le site du SEAO pour procéder à la réfection du chemin Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland, incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2015-32;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre 2015, date de clôture de l'appel d'offres, six (6) propositions ont été reçues, les résultats étant les suivants:

Le 27 octobre 2015

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Construction Edelweiss Inc.	1 390 606,56 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 410 000,00 \$
6958001 Canada Inc. - Les Constructions B.G.P.	1 446 155,00 \$
6369472 Canada Inc. - Equinoxe JMP	1 496 879,50 \$
Polane Inc.	1 498 196,50 \$
130247 Canada Inc. - Pavage Inter Cité	1 722 877,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition de la firme Construction Edelweiss Inc., au prix de 1 390 606,56 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition de la firme Construction Edelweiss Inc., au prix de 1 390 606,56 \$, taxes en sus - contrat n° 2015-32;

QUE le conseil autorise cette dépense à même le poste budgétaire numéro 1-22-300-00-820 « Réfection chemin Vigneault - Immobilisation »;

QUE le conseil autorise le financement de cette dépense à même le règlement 470-15 de l'ordre de 1 333 492,08 \$, taxes en sus, ainsi qu'un montant de 57 114,48 \$, taxes en sus, à même les surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.

2015-MC-R426 AUTORISATION DE DÉPENSE - CONTRÔLE QUALITATIF ET QUANTITATIF POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT ENTRE LA MONTÉE SAINT-AMOUR ET LE CHEMIN FERLAND - CONTRAT N° 2015-32

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley requiert une surveillance à plein temps pour assurer la conformité des travaux et la sécurité selon les normes et devis de l'appel d'offres - contrat n° 2015-32;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation, le tout relativement au contrôle de la qualité et de la quantité des travaux de réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et le chemin Ferland - contrat n° 2015-32;

CONSIDÉRANT QUE le 13 octobre 2015, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, et que trois (3) propositions ont été reçues, à savoir:

Le 27 octobre 2015

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Groupe ABS	12 425 \$
Les Services Exp inc.	16 500 \$
Groupe Qualitas inc.	55 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition du Groupe ABS pour le contrôle de la qualité et de la quantité, des travaux de réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et le chemin Ferland - contrat n° 2015-32;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition du Groupe ABS au prix de 12 425 \$, taxes en sus, pour le contrôle de la qualité et de la quantité, des travaux de réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et le chemin Ferland - contrat n° 2015-32;

QUE le conseil autorise une dépense au montant de 12 425 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire numéro 1-22-300-00-820 « Réfection chemin Vigneault - Immobilisation »;

QUE le conseil autorise le financement de cette dépense à même les surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.

2015-MC-R427 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR RÉGLER LE PROBLÈME D'ÉCOULEMENT D'EAU À L'INTERSECTION DU CHEMIN PANORAMIQUE (CHEMIN PRIVÉ) ET DU CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est soucieuse de la sécurité des usagers de la route sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème d'écoulement d'eau à partir du chemin Panoramique contribuant à la formation de glace sur le chemin du Mont-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable de cette problématique puisqu'il est propriétaire dudit chemin et qu'il doit remédier au problème d'écoulement d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut compromettre la sécurité des usagers;

Le 27 octobre 2015

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande au MTQ de procéder dans les plus brefs délais aux travaux nécessaires afin de régler le problème d'écoulement d'eau sur le chemin du Mont-des-Cascades à l'intersection du chemin Panoramique qui compromet la sécurité des usagers plus spécifiquement dans les périodes de gel et de dégel;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre de la Justice et responsable de l'Outaouais et appui auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adoptée à l'unanimité

Point 11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 12.

2015-MC-R428 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 27 octobre 2015 soit et est levée à 19 heures 32.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-
trésorier